

**Extrait du Registre des Délibérations  
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 10 octobre 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
<b>Présents :</b>		
<b>CA Saint-Lô Agglo</b> : M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Emmanuel LUNEL, Mme Morgane BUISSON, Mme Virginie METRAL, M. Patrick SIMON, M. Claude JAVALET, M. Denis LECLUZE, M. Valentin GOETHALS, Mme Lydie BROTON, M. Michel RICHOMME (suppléant de Mme Nicola GODARD), M. Alexandre HENRYE (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER)	X	X
<b>CC Villedieu Intercom</b> : M. Jean LE BEHOT, M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN, M. Michel LHULLIER, M. Serge BOSSARD	X	X
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> : M. Christophe GILLES		
<b>CC Baie du Cotentin</b> : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC	X	X
<b>Pouvoirs</b> : M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche), Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances mer et bocage)		
<b>Excusés</b> : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin) ; M. Jacques CLAIRAUX, M. Philippe BRIARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF (CC Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche)		
<b>Nb de délégués en exercice : 38</b> <b>Nb de délégués titulaires présents : 28</b> <b>Nb de délégués suppléants présents : 2</b> <b>Nb de pouvoirs : 2</b> <b>Nb de votants : 32</b>		

M. Antoine AUBRY a été désigné secrétaire de séance.

**DEL-2024-35 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité**

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant l'accroissement d'activité au service déchèteries et la mise en place de binômes,

Le Président, propose de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité. Il s'agit d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h00), pour une durée de 6 mois, renouvelable, pour effectuer les missions de gardien de déchèterie.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

**Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer tous actes, pièces et documents relatifs au recrutement d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h/35h), pour une durée de 6 mois, renouvelable,**

Les dépenses pour ce poste sont prévues à l'article 012 du BP 2024.



Le secrétaire de séance,

Antoine AUBRY

Ainsi délibéré en séance,  
Le 18 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **30 OCT. 2024**

Mis en ligne le :

**30 OCT. 2024**